

COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

Éditorial

L'Edito d'aujourd'hui est un peu particulier. Hier jeudi 27 janvier, s'est tenue l'Assemblée générale des syndicats Cgt à laquelle nous avons appelé. Nous avons d'ailleurs eu la bonne surprise de constater une bonne fréquentation, que n'annonçait pas le faible nombre d'inscriptions qui nous étaient remontées. Si le débat a été riche, caractérisé par la période d'effervescence dans les boîtes mais aussi par la multitude de fronts ouverts par la politique "patrono-gouvernementale", une ombre planait sur le début des débats. **En effet, les médias avaient annoncé le départ de Bernard Thibault. Heureusement, en cours de matinée, un communiqué est tombé, rétablissant la vérité.**

Le voici :

Déclaration de Bernard THIBAUT, Secrétaire général de la CGT

Un article de presse de ce matin, déjà fortement repris par d'autres médias, affirme que j'ai l'intention de "jeter l'éponge" à la fin de l'année en quittant les responsabilités que m'ont confiées les organisations de la CGT.

Je démens très clairement cette information.

Les "éléments" d'explication mis en avant pour tenter de crédibiliser cette annonce m'obligent à en dire davantage.

En aucun cas la CGT n'est en prise à des conflits internes tels qu'ils déstabiliseraient sa direction nationale. Ce fantasme, relayé depuis plusieurs semaines, cherche à déstabiliser la CGT après avoir constaté la part prise par ses militants dans l'exceptionnelle mobilisation sur les retraites. Malheureusement pour nos détracteurs, la CGT se renforce et c'est le président de la République qui sort un peu plus affaibli encore du bras de fer qu'il a imposé aux salariés. Loin d'être déboussolée, je constate chaque jour au contraire une CGT offensive, lucide sur ses responsabilités et consciente des défis à relever par le mouvement syndical. Comme de nombreux militants, au-delà des difficultés inhérentes au combat syndical, j'éprouve une réelle fierté à militer à la CGT. Rien qui donnerait envie de partir.

Puisque ces sujets sont mis sur la place publique, je précise que je ne rencontre aucune difficulté particulière sur le plan familial et que mon bilan de santé se résume aujourd'hui à une sinusite ennuyeuse. Pour l'avenir de la CGT et de sa direction, nous procéderons le moment venu - et ce n'est pas encore le cas - selon nos procédures habituelles, dans un cadre collectif et selon les procédures statutaires.

J'invite les organisations de la CGT, ses militants à ne pas se laisser détourner de notre principal objectif : créer partout les meilleures conditions pour la prise en compte des revendications des salariés.

Je suis pour ma part pleinement investi en ce sens. J'aurai l'occasion de le réaffirmer devant le Comité confédéral national de la CGT qui se réunit comme prévu les 3 et 4 février.

Montreuil, le 27 janvier 2011

Sommaire

P2 : Assurance Chômage, **ROCKWOOL**,
P3 : jugement Moulins, Santé au travail, **NAO ACC**
P4 : Compétitivité, **PLASTYROBEL**

N° 1369 du vendredi 28 janvier 2011

DEPOSE LE 28 JANVIER 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale
CGT - Directeur de publication : François Thiéry-Cherrier - Imprimé par nos soins Maison du Peuple
- 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

RENDEZ-VOUS :

- 02 février : réunion avec la FD Commerce et Services
- 08 février : action nationale sécu

Chômage :

Une politique de l'emploi désastreuse

Face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi pour le mois de décembre 2010, l'excès d'optimisme du gouvernement est en berne. Pourtant le Président de la République s'était engagé à faire de 2010, l'année de la reprise de l'emploi. Avec plus de 4 millions de chômeurs toutes catégories confondues (soit une progression de 3 % sur un an), on ne peut que constater un lamentable échec de la politique de l'emploi.

La dynamique du chômage reste inquiétante et les données publiées par Pôle emploi pour décembre 2010 ne poussent guère à l'optimisme.

Avec la progression du nombre des demandeurs d'emploi inscrits de 27 100 en catégorie A et de 36 600 en ABC (incluant les chômeurs ayant travaillé plus ou moins de 78 heures dans le mois), décembre est l'un des plus mauvais mois de l'année.

La situation est d'autant plus inquiétante que pour le deuxième mois consécutif, le nombre de jeunes chômeurs a repris sa progression (+1,1 %), pour atteindre 442.400. Pour les seniors, la situation s'est à nouveau détériorée. Leur nombre a dépassé le demi-million, pour enregistrer une augmentation sur un an de 16,3 %, soit 523 300. Quant au nombre de chômeurs de longue durée, il poursuit sa lente et inexorable envolée : 1 523 400 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an, soit + 19,8 % en 12 mois. Rien que l'an dernier, leur nombre a progressé de 250 000.

Xavier Bertrand déclarait hier vouloir « mobiliser tous les acteurs de la politique de l'emploi (...) afin que 2011 soit une année de baisse sensible du chômage ». Des promesses, des promesses et encore des promesses. La CGT attend du gouvernement des actes et non des effets d'annonce. La précarité des chômeurs grandit chaque jour, les poussant de plus en plus vers les minima sociaux. Cette situation est inacceptable et ne peut durer.

Lors de l'ouverture, lundi 24 janvier 2011, des négociations de la prochaine convention assurance chômage, la CGT a réaffirmé sa volonté de ne pas laisser les choses en l'état et de ne pas simplement prolonger la convention assurance chômage actuelle. La CGT considère que deux mesures immédiates permettraient de changer le comportement des entreprises et par la même occasion de dynamiser l'emploi. D'abord, il est urgent de supprimer les heures supplémentaires défiscalisées, qui ont fortement changé le comportement des employeurs sur l'embauche. Ensuite, il est tout aussi urgent de mieux encadrer le dispositif de rupture conventionnelle qui aujourd'hui pousse fortement les salariés vers les portes du chômage.

Assurance chômage / Pas de statu quo !

Dès les premiers instants de la négociation, le patronat nous a fait part de sa volonté de reconduire en l'état la convention Assurance chômage de février 2009. La CGT ne se satisfera pas d'une reconduction pure et simple de la convention. Face à la situation des demandeurs d'emploi qui s'est fortement dégradée et qui les pousse trop souvent vers les minima sociaux, la CGT réaffirme sa volonté de mieux les protéger. Cela doit se traduire par une meilleure indemnisation et un meilleur accompagnement. Toutes les autres organisations syndicales de salariés présentes (CFDT, CFTC, FO, CGC) souhaitent améliorer le dispositif existant. Plusieurs de leurs propositions sont, sur certains points, convergentes avec les nôtres :

- Les droits rechargeables pour les demandeurs d'emploi, afin de sécuriser la reprise d'emploi.
- La mise en place de mécanismes taxant les entreprises grandes pourvoyeuses/utilisatrices de contrats précaires. C'est à elles d'assumer le coût de leur flexibilité et de leur politique de l'emploi, qui précarise de plus en plus les salariés.
- Corriger la discrimination faite aux demandeurs d'emploi saisonniers en supprimant le système de coefficient réducteur.
- Revoir l'article 3 de l'actuelle convention portant sur la baisse automatique des cotisations au cas où l'Unédic dégragerait, sur un semestre, un excédent de 500 millions d'euros.
- CTP/CRP : mise en place d'un groupe de travail, pour mener une réflexion sur la fusion des deux dispositifs, afin de permettre un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi. Il a été rappelé que l'Etat doit continuer d'engager sa responsabilité.

Sur ces différents points, la CGT proposera aux partenaires du collège salarial de mener un travail commun pour aboutir à des propositions partagées.

La CGT est la seule organisation à demander l'ouverture des droits à indemnisation à l'assurance chômage à deux mois et à taxer les ruptures conventionnelles, qui trop souvent s'apparentent à des licenciements économiques cachés et des mises en préretraite des plus de 50 ans.

La CGT ne peut pas et ne veut pas laisser les demandeurs d'emploi dans le désarroi qui est le leur aujourd'hui. Lors des trois réunions prévues (le 9 février, le 3 mars et le 10 mars), la CGT n'acceptera en aucun cas le statu quo et défendra vigoureusement la situation des demandeurs d'emploi et des précaires.

Montreuil, le 25 janvier 2011

ROCKWOOL : DES ACQUIS NON NÉGLIGEABLES

Soutenus par leurs trois organisations syndicales CGT, FO et SUD les salariés de Rockwool ont mené 8 jours durant, un conflit avec la direction pour améliorer la politique salariale 2011 et faire prendre conscience du mauvais climat social dans notre entreprise.

Sur les derniers acquis obtenus lundi 24 janvier au soir, l'assemblée générale des salarié(e)s a décidé, à la majorité présente, la reprise du travail mardi 25 janvier au matin.

Pour les trois syndicats, si "les acquis ne sont pas à la hauteur des attentes de tous les salarié(e)s", ils ne sont néanmoins, "pas négligeables face à une direction intransigeante qui volontairement faisait semblant d'ignorer les conséquences face à l'ampleur du conflit."

L'accord conclu prévoit notamment :

- le relèvement du salaire de base de 1450 euros à **1480 euros** ;
- **une augmentation moyenne individuelle au mérite spécifique aux bas salaires portée à 3,8%**

- **une augmentation moyenne individuelle** au mérite de 2,5% pour l'ensemble des salariés ;
- **création d'une prime de transport de 96 euros nets par an** pour les salariés résidant à moins de 3 kilomètres de l'usine
- augmentation de la prime d'astreinte usine de 19% et de la prime de panier de 10% ;
- **versement d'une prime de fin de conflit de 150 euros** à tous les ouvriers et Etam et étalement des retenues des heures de grève entre un mois et six mois. Par ailleurs, la direction s'engage à **augmenter d'environ 50% à l'usine le budget de formation, par rapport à 2010.**

Enfin, l'accord se conclut sur un engagement de la direction à ne procéder à aucune action tendant à "stigmatiser les salariés ayant fait usage du droit de grève".

Pour la CGT, après une semaine de grève, l'heure est à la solidarité : adressez à l'UD vos chèques à l'ordre de : CGT Rockwool

JUGEMENT DES CAMARADES DE MOULINS

Dépêche AFP : Deux militants de la CGT, soutenus par de nombreux syndicalistes, ont comparu mercredi devant le tribunal correctionnel de Moulins accusés d'avoir outragé un agent de police lors d'une manifestation contre la réforme des retraites au mois de novembre.

Le jugement a été mis en délibéré au 9 février. Environ 800 manifestants selon la police, **1.000 selon la CGT, sont venus soutenir les prévenus aux abords du tribunal**, a constaté une journaliste de l'AFP. Le cortège était composé de syndicalistes venus de toute l'Auvergne et de la Nièvre voisine, accompagnés par le secrétaire général de la CGT-cheminots Gilbert Garrel qui a dénoncé une "criminalisation de l'action syndicale".

Au terme d'une audience de plus de quatre heures rythmée par les cris des manifestants à l'extérieur et les interventions des six témoins de la défense, le procureur de la République a requis un stage de citoyenneté à l'encontre des deux prévenus, jugeant l'infraction "caractérisée" tout en évoquant un "contexte particulier".

Les deux militants, dont l'un est secrétaire départemental de la Cgt-cheminots, comparaissaient pour avoir insulté une adjointe de sécurité qui filmait une manifestation contre la réforme des retraites, le 23 novembre à Moulins, lui demandant notamment de "poser sa caméra" et de "dégager".

A l'audience, tous deux ont reconnu avoir utilisé ces expressions mais ont nié avoir employé d'autres termes injurieux comme l'affirme la jeune femme, qui réclame un euro symbolique de dommages et intérêts.

"Nous sommes dans un procès politique, je crois que dans cette affaire, on veut se faire deux têtes", a plaidé leur avocat, Dominique Machelon, affirmant que ses clients ne connaissaient pas la "qualité de dépositaire de l'ordre public" de la victime. Plaidant la relaxe, il a estimé que le "délit d'outrage a été utilisé pour couvrir des violences policières". Quelques instants avant les faits, des policiers avaient utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants qui brandissaient des silhouettes à l'effigie de Nicolas Sarkozy et de Laurence Parisot, la patronne du Medef, devant la préfecture.

L'UD du Puy de Dôme est heureuse de la bonne réponse donnée par les camarades à notre appel à mobilisation le 26 Mai : 2 cars + les cheminots en train, se sont rendus à Moulins pour manifester contre répression antisyndicale. La Cgt du Puy de dôme et de l'Auvergne a montré qu'elle était à la hauteur de ses valeurs de solidarité.

Réforme des services de santé au travail / La CGT et la CFDT font des propositions :

La CFDT et la CGT ont adressé une lettre ouverte commune aux présidents des commissions des affaires sociales du Sénat et de l'Assemblée Nationale avant l'examen au Sénat, ce jeudi 27 janvier, de la proposition de loi relative à l'organisation de la médecine du travail. Ce texte reprend les dispositions figurant initialement dans la loi sur les retraites invalidées par le Conseil Constitutionnel.

Dans cette lettre, les deux confédérations dénoncent le renforcement de la gestion patronale des services de santé au travail et proposent au contraire un paritarisme strict.

Elles plaident pour la mise en place, au sein des services, d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail et de spécialistes en santé au travail exerçant collectivement en toute indépendance.

Ces conditions sont indispensables pour que les missions des services de santé au travail définies dans la proposition de loi impulsent une véritable dynamique de progrès social. Il est encore temps d'améliorer la proposition de loi pour qu'enfin les services de santé au travail participent avec efficacité et en toute transparence à la prévention des risques professionnels au bénéfice du monde du travail.

Montreuil, le 25 janvier 2011

NAO aux ACC : la relève Cgt tient ses promesses.

Ca n'avait rien d'évident, de jeunes militants, tous nouveaux délégués syndicaux allaient devoir faire leurs preuves pour leurs premières NAO. Ils allaient devoir assumer la succession et la barre était haute ! Au titre de la reconnaissance de l'investissement des salariés dans la performance qualitative de l'entreprise, la Cgt demandait 65 € brut d'augmentation pour tout le monde, soit + 3,2% d'augmentation de masse salariale.

Le 10 janvier : 1er rendez-vous avec la Direction ; refus catégorique de celle-ci sans contreproposition.

Nouveau rendez-vous le 17 janvier, mais cette fois, la délégation est soutenue par 90 % de la production en grève. Au bout d'une heure et ½ de négociations, la Direction lâche une proposition : + 1% dès le 1er janvier et + 1,5% à partir du 1er juillet. **C'est insuffisant pour les salariés.**

- **Le 18 janvier, ils votent la revendication de + 1,5 % dès le 1er janvier et + 1 % en juillet.**
- **Mercredi 19 janvier, c'est la grève de 4h00 à 12h00. La Direction s'incline et signe pour la satisfaction de cette dernière revendication.**

Même s'ils auraient préféré aller plus loin, inclure les conditions de travail, etc, les nouveaux délégués Cgt des ACC ont fait leurs preuves. Ils ont aussi démontré leur légitimité aux yeux des salariés.

Le reste suivra, la Direction n'a qu'à bien se tenir !

Au nom de la compétitivité, le patronat et le gouvernement veulent intensifier l'offensive contre les salariés :

A la demande du ministère de l'Industrie, le cabinet privé COE-REXECODE fournit un rapport comparatif France-Allemagne qui au nom de compétitivité préconise la remise en cause des droits sociaux, pour tirer les salaires et les conditions de travail vers le bas.

Pour la Cgt, ce genre d'étude, dont les conclusions sont censées servir de base pour définir des priorités, doit être confié aux services publics comme l'Insee. Rexecode est un institut privé fortement dépendant du MEDEF. Il est inadmissible que l'argent public soit mis à la disposition d'un tel institut dont les études visent à servir le patronat.

La démarche réduisant la politique industrielle au seul aspect compétitivité et baisse du coût du travail n'est pas sérieuse. Elle est même dangereuse pour l'industrie.

La France se situe au 8ème rang européen en matière de coût du travail en tenant compte de la productivité du travail, derrière la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Italie, l'Autriche et bien sûr derrière l'Allemagne.

Le rapport de Rexecode justifie l'offensive contre les retraites et les retraites complémentaires, contre les 35H, contre la fiscalité du patrimoine. Il préconise une baisse des cotisations sociales patronales. Les pertes de recettes pour la Sécurité sociale devraient être compensées par les salariés, sous la forme d'une « TVA sociale ».

Ce rapport fait l'impasse sur les vraies causes de l'affaiblissement de l'industrie française. Cet affaiblissement s'explique par des facteurs plus structurels qui sont à l'œuvre depuis longtemps, comme les coûts immenses des dividendes versés aux actionnaires qui dépassent l'investissement productif et handicapent les entreprises françaises.

Pour la Cgt, il n'y a pas de développement industriel sans mesures urgentes d'embauche, de formation, d'augmentation des salaires, sans des services publics de qualité, sans le développement des droits sociaux. Les salariés, dans les entreprises donneuses d'ordre tout comme dans les entreprises sous-traitantes doivent avoir les mêmes droits pour leur permettre d'intervenir dans les choix stratégiques et la gestion de leur entreprise.

La fiscalité doit pénaliser la redistribution des dividendes aux actionnaires et inciter les entreprises à augmenter les dépenses en formation, en recherche-développement et en investissement productif.

Le système financier et notamment les banques doivent être mobilisés pour faciliter les conditions de financement en faveur de l'investissement productif, notamment dans les PMI.

Contrairement aux conclusions de ce rapport qui veut mettre en opposition les salariés allemands et français, développer l'industrie c'est aussi refuser cette mise en concurrence et développer les solidarités internationales.

Montreuil, le 21 janvier 2011

PLASTYROBEL

Cette entreprise de Pessat Villeneuve spécialisée dans le polystyrène vient de connaître un conflit de 48 heures dans le cadre des NAO.

Celui-ci a rassemblé la grande majorité des 83 salariés (hors cadres). Cette mobilisation s'est réalisée du fait que depuis fin 2010 la C.G.T. existe de nouveau dans l'entreprise. Les élections de novembre 2010 ont permis d'élire des élus et ensuite un délégué syndical C.G.T.

Mardi soir, la majorité du personnel a accepté les dernières négociations :

- **Les rémunérations brutes mensuelles de l'ensemble du personnel de l'entreprise seront augmentées de 45€ à compter du 1^{er} Février 2011.**

Il est convenu aussi que la direction s'engage en 2011 sur des discussions au niveau de l'organisation du temps de travail, sur les conditions de travail, l'ancienneté et le travail des séniors.

Pour l'UL CGT de Riom ce résultat positif découle du nombre de syndiqués à fin 2010 qui a permis d'organiser la mobilisation des salariés (en majorité des femmes) ;

A savoir qu'en 2009 et 2010 les salaires avaient été gelés.

Pour être plus forts ensemble et solidaires, l'UL CGT de RIOM invite les syndicats et sections syndicales de son territoire **à participer à la réunion :**

**JEUDI 10 FEVRIER DE 14 H à 17 H
à la Maison des Associations Place de la Fédération.**